



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tribunaux d'instance : Drome

Question écrite n° 50158

Texte de la question

M Georges Durand attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du greffe du tribunal d'instance de Romans-sur-Isere qui, depuis la suppression du poste de greffier (categorie B), en 1987, ne peut plus faire face aux charges croissantes du tribunal. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer, a nouveau, un fonctionnement regulier de ce service public.

Texte de la réponse

Reponse. - L'effectif budgetaire du greffe du tribunal d'instance de Romans-sur-Isere se compose d'un greffier en chef et de quatre fonctionnaires de categorie C. Aucun emploi n'est actuellement vacant dans cette juridiction, un poste de categorie C ayant ete pourvu par voie de mutation a l'issue de la commission administrative paritaire reunie le 12 decembre 1991. En outre, le poste de categorie B bien que supprime de l'effectif budgetaire du greffe en 1988, demeure pourvu a ce jour par un greffier. Cette situation doit donc permettre un fonctionnement normal de la juridiction. La chancellerie suit par ailleurs avec attention l'evolution du nombre de procedures soumises au tribunal d'instance de Romans-sur-Isere afin de proceder, le cas echeant, apres comparaison de la charge de travail du greffe avec la moyenne nationale, a un renforcement de l'effectif budgetaire.

Données clés

Auteur : [M. Durand Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50158

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4685